



Présentation

L'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications (ANRT) est l'établissement public chargé de la régulation et de la réglementation du secteur des télécommunications. L'Agence est instituée auprès du Chef du Gouvernement et elle est dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

Une agence aux missions définies par la loi...

L'ANRT a été créée en février 1998, en application de la loi n° 24-96, relative à la Poste et aux Télécommunications, qui a fixé les contours généraux de la réorganisation du secteur. En vertu de la loi n° 24-96 telle que modifiée et complétée par la loi n° 55-01 de 2004, l'agence a été chargée notamment de :

- Missions juridiques ;
- Missions économiques ;
- Mission techniques.

...Au service des usagers...

L'ANRT veille à mettre en place et à pérenniser les conditions d'une concurrence saine et loyale sur les marchés des télécoms. Elle contribue également à l'instauration d'un environnement juridique propice au développement du secteur, en participant à l'évolution du cadre législatif et réglementaire. L'ANRT se veut aussi motrice de la croissance du secteur des télécommunications, en assurant la formation de ressources humaines hautement qualifiées et en promouvant la recherche scientifique dans son domaine d'activité. L'Agence gère aussi, pour le compte de l'Etat, certaines ressources rares relevant du domaine public.

Les actions de l'ANRT contribuent, par la garantie de bonnes conditions de marché, à alléger la facture des usagers, et à leur permettre une qualité d'accès aux services de télécommunications.

...Pour l'édification d'une Société du Savoir...

Le Royaume du Maroc, conscient des enjeux liés aux Technologies de l'Information et de la Communication, a engagé, dès la fin des années 90, une politique ambitieuse de développement et de modernisation du secteur des télécommunications ; cette politique se poursuit aujourd'hui, pour pérenniser les avancées déjà acquises et insérer le Maroc dans l'économie mondiale du Savoir.

...Dans une perspective citoyenne...

L'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications s'inscrit également dans la dynamique de progrès et de développement du Royaume par des actions citoyennes de sponsoring de diverses actions liées au secteur dans lequel elle opère.

Langue Français

- [Read more about Présentation de l'ANRT](#)



Présentation

Publié sur ANRT | Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications
(<http://anrt.ma>)

L'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications (ANRT) est l'établissement public chargé de la régulation et de la réglementation du secteur des télécommunications. L'Agence est instituée auprès du Chef du Gouvernement et elle est dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

L'Agence: [Présentation](#)

Source URL: <http://anrt.ma/lagence/presentation>